

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le huit avril à 20 h30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame BRETON Clara, Maire.

Présents : BAUM Eric- GODEY Alain-CASTAGNOZZI Franco -GRECO Valérie -FRANCOIS Stéphane - COLLET Mickaël-HERMETET Gaëtan-LAURENT Odile-CARLIER Johann-MARQUIS Jennifer-CAROUGE Nathalie- THIRY Cécilia

Excusés : VANONI Hélène procuration à Mme MARQUIS Jennifer
DUBOIS Gilles procuration à Mme BRETON Clara

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 13

Nombre de votants : 15

date convocation : 31 mars 2026

date affichage : 09 avril 2026

Secrétaire de séance : FRANCOIS Stéphane

Délibération 21/2026

Composition de la commission communale des impôts

Madame le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de procéder à la constitution de la nouvelle commission communale des impôts directs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
Propose la liste de contribuables suivante :

-GENIN Bernard	-DAISE Viviane
-CAROUGE Nathalie	-BRETON Pierre
-COLLET Mickaël	-LAURENT Gérard
-CARLIER Johann	-CASTAGNOZZI Franck
-MARQUIS Jennifer	-VANONI Hélène
-HERMETET Gaëtan	-DUBOIS Gilles
-THIRY Cécilia	-MARQUIS Jérémy
-GRECO Valérie	-CAROUGE Damien
-FRANCOIS Stéphane	-LAURENT Odile
-BAUM ERIC	-THOMARDEL Kevin

Fait et clos les jour, mois et an susdits délibération certifiée exécutoire le 09/04/2026

Madame le Maire, Clara BRETON

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 08 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le huit avril à 20 h30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame BRETON Clara, Maire.

Présents : BAUM Eric- GODEY Alain-CASTAGNOZZI Franco -GRECO Valérie -FRANCOIS Stéphane - COLLET Mickaël-HERMETET Gaëtan-LAURENT Odile-CARLIER Johann-MARQUIS Jennifer-CAROUGE Nathalie- THIRY Cécilia

Excusés : VANONI Hélène procuration à Mme MARQUIS Jennifer
DUBOIS Gilles procuration à Mme BRETON Clara

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 13

Nombre de votants : 15

date convocation : 31 mars 2026

date affichage 09 avril 2026

Secrétaire de séance : FRANCOIS Stéphane

Délibération 22/2026**Location du logement communal situé 2 rue Jean BARBIER**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Décide de louer le logement F4 situé au 2 rue Jean Barbier pour une durée de 6 ans, renouvelable par tacite reconduction.
- Fixe le montant du loyer mensuel à la somme de 750 euros
- Autorise Madame le Maire à rechercher un locataire et à signer tous les documents relatifs à cette affaire (bail, état des lieux)

Fait et clos les jour, mois et an susdits délibération certifiée exécutoire le 09/04/2026

Madame le Maire, Clara BRETON



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le huit avril à 20 h30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame BRETON Clara, Maire.

Présents : BAUM Eric- GODEY Alain-CASTAGNOZZI Franco -GRECO Valérie- FRANCOIS Stéphane - COLLET Mickaël-HERMETET Gaëtan-LAURENT Odile-CARLIER Johann-MARQUIS Jennifer-CAROUGE Nathalie- THIRY Cécilia

Excusés : VANONI Hélène procuration à Mme MARQUIS Jennifer
DUBOIS Gilles procuration à Mme BRETON Clara

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 13

Nombre de votants : 15

date convocation : 31 mars 2026

date affichage : 09 avril 2026

Secrétaire de séance : FRANCOIS Stéphane

Délibération 23/2026

Droit de préemption urbain

Madame le Maire informe l'assemblée de la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) concernant un bien soumis au droit de préemption urbain, déposée par les notaires associés, Maître Charles-Henri Guibert et Maître Philippe Richard, à Neuville-sur-Moselle.

Elle précise qu'il s'agit d'une maison d'habitation située au 1415 avenue du Général Leclerc (parcelle AD107) appartenant à Monsieur Corbo, et proposée à la vente au prix de 120 000 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur le bien précité

Fait et clos les jour, mois et an susdits délibération certifiée exécutoire le 09/04/2026

Madame le Maire, Clara BRETON



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le huit avril à 20 h30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame BRETON Clara, Maire.

Présents : BAUM Eric- GODEY Alain-CASTAGNOZZI Franco -GRECO Valérie -DUBOIS Gilles - FRANCOIS Stéphane -COLLET Mickaël-HERMETET Gaëtan-LAURENT Odile-CARLIER Johann-MARQUIS Jennifer-CAROUGE Nathalie- THIRY Cécilia

Excusés : VANONI Hélène procuration à Mme MARQUIS Jennifer
DUBOIS Gilles procuration à Mme BRETON Clara

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 13

Nombre de votants : 15

date convocation : 31 mars 2026

date affichage : 09 avril 2026

Secrétaire de séance : FRANCOIS Stéphane

Délibération 24/2026

Election d'un nouveau délégué titulaire et d'un suppléant du SIVU de la haute Moselle

Madame le Maire informe l'assemblée que suite à la démission d'un conseiller municipal siégeant en qualité de délégué titulaire au SIVU de la Haute Moselle, le conseil municipal doit procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire. Il convient également d'élire un délégué suppléant supplémentaire.

Le résultat du vote désigne le délégué titulaire et suppléant suivants :

Mr CARLIER Johann délégué titulaire

Mr FRANCOIS Stéphane délégué suppléant

Fait et clos les jour, mois et an susdits délibération certifiée exécutoire le 09/04/2026

Madame le Maire, Clara BRETON


The image shows a blue circular official stamp of the Commune de Rville-Devant-Bayon, with the text 'ROVILLE-DEVANT-BAYON' and '(M&M)' around a central emblem. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 08 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le huit avril à 20 h30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame BRETON Clara, Maire.

Présents : BAUM Eric- GODEY Alain-CASTAGNOZZI Franco -GRECO Valérie - FRANCOIS Stéphane - COLLET Mickaël-HERMETET Gaëtan-LAURENT Odile-CARLIER Johann-MARQUIS Jennifer-CAROUGE Nathalie- THIRY Cécilia

Excusés : VANONI Hélène procuration à Mme MARQUIS Jennifer
DUBOIS Gilles procuration à Mme BRETON Clara

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 13

Nombre de votants : 15

date convocation : 31 mars 2026

date affichage : 09 avril 2026

Secrétaire de séance : FRANCOIS Stéphane

Délibération 25/2026**Intégration d'un conseiller municipal au sein des commissions communales**

Madame le Maire informe l'assemblée que suite à la démission d'un conseiller municipal, un suppléant de liste intègre le conseil municipal.

À ce titre, il est proposé de l'intégrer aux commissions communales, en fonction des souhaits qu'il aura exprimés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'intégrer Monsieur FRANCOIS Stéphane aux commissions suivantes :

- Sport et jeunesse
- communication
- projet à long terme de la construction d'une crèche

Commission conseil d'école :

FRANCOIS Stéphane

Fait et clos les jour, mois et an susdits délibération certifiée exécutoire le 09 avril 2026

Madame le Maire, BRETON Clara



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le huit avril à 20 h30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame BRETON Clara, Maire.

Présents : BAUM Eric- GODEY Alain-CASTAGNOZZI Franco -GRECO Valérie -DUBOIS Gilles - FRANCOIS Stéphane -COLLET Mickaël-HERMETET Gaëtan-LAURENT Odile-CARLIER Johann-MARQUIS Jennifer-CAROUGE Nathalie- THIRY Cécilia

Excusés : VANONI Hélène procuration à Mme MARQUIS Jennifer
DUBOIS Gilles procuration à Mme BRETON Clara

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 13

Nombre de votants : 15

date convocation : 31 mars 2026

date affichage : 09 avril 2026

Secrétaire de séance : FRANCOIS Stéphane

Délibération 26/2026

Désignation d'un nouveau représentant au sein de MMD54

Madame le Maire informe l'assemblée que suite à la démission d'un conseiller municipal siégeant en qualité de délégué suppléant à MMD54 le conseil municipal doit procéder à la désignation d'un nouveau délégué suppléant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide :

De désigner Mme BRETON Clara comme représentante suppléante de MMD 54

Fait et clos les jour, mois et an susdits délibération certifiée exécutoire le 09/04/2026

Madame le Maire, Clara BRETON




REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le huit avril à 20 h30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame BRETON Clara, Maire.

Présents : BAUM Eric- GODEY Alain-CASTAGNOZZI Franco -GRECO Valérie -DUBOIS Gilles - FRANCOIS Stéphane -COLLET Mickaël-HERMETET Gaëtan-LAURENT Odile-CARLIER Johann-MARQUIS Jennifer-CAROUGE Nathalie- THIRY Cécilia

Excusés : VANONI Hélène procuration à Mme MARQUIS Jennifer
DUBOIS Gilles procuration à Mme BRETON Clara

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 13

Nombre de votants : 15

date convocation : 31 mars 2026

date affichage : 09 avril 2026

Secrétaire de séance : FRANCOIS Stéphane

Délibération 27/2026

Dissolution du SIAC et approbation des modalités de liquidation

Le SIA du CHALET était responsable d'une double compétence assainissement collectif et gestion des eaux pluviales sur le périmètre des communes de Mangonville, Neuwiller-Sur-Moselle et Roville-devant-Bayon.

L'arrêté préfectoral DCLC2/2025-32 du 23 décembre 2025 a acté le transfert de la compétence assainissement collectif pour les 3 communes membres du syndicat.

La prise de compétence assainissement par la Communauté de Commune du Pays du Saintois au 1er janvier 2026 ne laisse au syndicat que la compétence eaux pluviales.

Au vu du caractère résiduel de la compétence eau pluviale et étant donné qu'aucun des éléments listés à l'actif du syndicat n'est dédié à l'exercice de cette compétence, il est proposé de dissoudre le Syndicat de la manière suivante :

- Tous les éléments constitutifs de l'actif et du passif (équipements, emprunt, créances, dettes et excédents) sont transférés à la Communauté de Commune du Pays du Saintois afin de lui permettre d'exercer la compétence assainissement collectif
- Les communes récupèrent la compétence eaux pluviales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (14 voix Pour et 1 abstention)

- approuve la dissolution du SIA du CHALET ainsi que l'ensemble des modalités de liquidation, notamment le transfert de l'actif et du passif à la Communauté de Communes du Pays du Saintois et la reprise de la compétence eaux pluviales par les communes.

Fait et clos les jour, mois et an susdits délibération certifiée exécutoire le 09/04/2026

Madame le Maire, Clara BRETON



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le huit avril à 20 h30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame BRETON Clara, Maire.

Présents : BAUM Eric- GODEY Alain-CASTAGNOZZI Franco -GRECO Valérie -DUBOIS Gilles - FRANCOIS Stéphane -COLLET Mickaël-HERMETET Gaëtan-LAURENT Odile-CARLIER Johann-MARQUIS Jennifer-CAROUGE Nathalie- THIRY Cécilia

Excusés : VANONI Hélène procuration à Mme MARQUIS Jennifer
DUBOIS Gilles procuration à Mme BRETON Clara

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 13

Nombre de votants : 15

date convocation : 31 mars 2026

date affichage : 09 avril 2026

Secrétaire de séance : FRANCOIS Stéphane

Délibération 28/2026

Droit de préemption urbain

Madame le Maire informe l'Assemblée de la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) concernant un bien soumis au droit de préemption urbain, déposée par Maître Virginie JAMEAUX-MARCHAL notaire à CHARMES.

Elle précise qu'il s'agit d'un local professionnel (parcelle AD 38) situé 1837 avenue du Général LECLERC appartenant au centre de contrôle et de sécurité, cette vente est indissociable d'un autre bien situé 7 voie Carpini au prix de 370 000 euros.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

*décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur le bien précité

Fait et clos les jour, mois et an susdits délibération certifiée exécutoire le 09/04/2026

Madame le Maire, Clara BRETON


A blue circular official stamp of the Commune de Rville-Devant-Bayon is visible, partially overlapping the signature. The stamp contains the text 'COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON' and '(M.S.M.)'.